

Programme de retraite et d'épargne de Johnson & Johnson

Guide d'adhésion des nouveaux participants

C'est le moment d'adhérer au Programme de retraite et d'épargne!

Bienvenue au programme de retraite et d'épargne de Johnson & Johnson. Notre programme est conçu pour vous aider à épargner pour les événements importants, qu'il s'agisse d'objectifs à court terme ou à long terme.

Ce guide d'adhésion s'adresse aux employés nouvellement admissibles au programme. Les employés à temps plein peuvent participer à compter du 1er janvier suivant leur entrée en service chez Johnson & Johnson. Les employés à temps partiel peuvent adhérer à partir du 1er janvier suivant l'année dans laquelle ils remplissent les exigences d'heures et de rémunération.

Voici comment adhérer au programme :

Étape 1

Renseignez-vous sur le programme

Le Guide du programme de retraite et d'épargne contient des informations essentielles sur le programme et les options offertes, une aide à la décision, ainsi que des réponses à une foule de questions.

Voir le Guide du programme de retraite et d'épargne



Étape 2

Connectez-vous au portail À votre avantage

Lorsque vous devenez admissible au programme, vous recevez un courriel contenant un lien vers l'outil d'adhésion qui se trouve sur le portail À votre avantage

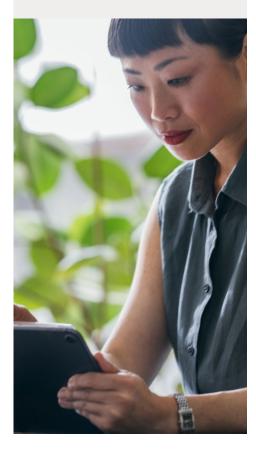
Si c'est votre première connexion, cliquez sur Connexion pour les participants non actifs.

Voici comment faire:

- 1. Entrez votre numéro WWID comme code d'utilisateur
- · Votre numéro WWID figure sur votre relevé de paie et votre carte-médicaments (si vous en avez une).
- · Si vous ne trouvez pas votre numéro WWID, appelez le Centre des avantages sociaux, 1-866-769-8521; du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, HE.

Ne manquez pas les dates limites d'adhésion

L'adhésion au programme est essentielle. La participation aux volets facultatifs-assortis des cotisations additionnelles de Johnson & Johnsonn'est offerte que pendant la période d'adhésion. Restez à l'affût des annonces de la prochaine période d'adhésion au programme de retraite et d'éparque et assurez-vous d'adhérer avant la date limite. Vous n'avez que deux occasions par année pour le faire.



Johnson&Johnson

2. Entrez votre mot de passe initial temporaire

- Le Centre des avantages sociaux vous enverra votre mot de passe initial temporaire avec votre invitation à adhérer.
- La première fois que vous accéderez au site, on vous demandera de changer votre mot de passe temporaire et de choisir vos questions d'identification.

Étape 3

Faites vos choix

Lorsque vous devenez admissible au programme de retraite et d'épargne, vous commencez automatiquement à participer au régime de retraite à prestations déterminées (PD) de base, provisionné par la Société. Toutefois, vous devez vous adhérer activement aux volets facultatifs.

Une fois la connexion établie, une page comportant quatre sections s'affichera. C'est là que vous ferez vos choix.

Section 1

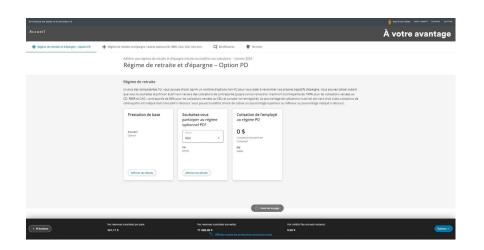
Souhaitez-vous participer au volet PD facultatif?

Tout d'abord, demandez-vous si vous devriez augmenter votre rente mensuelle en participant au volet PD facultatif.

Regardez cette vidéo pour vous aider à prendre cette décision



Sélectionnez Oui ou Non. Si vous sélectionnez Oui, le montant que vous devrez cotiser (2,25 % du salaire) s'affichera.





Voici comment le programme fonctionne

Le programme de retraite et d'épargne de Johnson & Johnson comprend un régime de retraite à prestations déterminées (PD) entièrement provisionné par la Société. À votre retraite, vous recevrez une rente mensuelle pour le reste de votre vie.

Vous pouvez participer aux nombreux volets facultatifs du programme de retraite et d'épargne en fonction de ce qui est important pour vous. Si vous cotisez à ces régimes, Johnson & Johnson versera des cotisations de contrepartie sous réserve de certains maximums.

Pour un aperçu rapide, regardez cette vidéo



Section 2

Souhaitez-vous participer à l'un ou l'autre des volets non-PD facultatifs?

En plus du volet PD, vous pouvez participer aux volets non-PD offerts pour vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne.

Vous choisissez le montant de vos cotisations par retenues salariales. Johnson & Johnson verse une cotisation équivalente à la vôtre jusqu'à concurrence de certains maximums. Renseignez-vous sur les cotisations et les maximums sur la page Cotisations du Guide du programme de retraite et d'épargne.

À mesure que vous faites vos choix, vous verrez le montant exact de votre cotisation personnelle et celui de la cotisation de la Société. On vous avertira si vous n'avez pas maximisé les cotisations de contrepartie de la Société.



Section 3

Désignez vos bénéficiaires

Les bénéficiaires que vous désignez recevront la valeur de votre rente et de vos régimes d'épargne advenant votre décès.

Section 4

Terminez votre adhésion

Cette section résume vos choix. S'ils vous conviennent, cochez la case des conditions générales et cliquez sur Terminer l'adhésion. L'outil d'adhésion vous invitera à imprimer les formulaires à remplir, s'il y a lieu.



Johnson&Johnson

Étape 4

Choisissez vos placements pour vos options non-PD

Si vous avez sélectionné une option non-PD, vous devrez indiquer comment investir vos cotisations. Retournez à la page d'accueil du portail À votre avantage et sélectionnez la vignette « Mes actifs de retraite ». Cliquez sur « Gestion des placements » pour choisir vos options de placement. Si vous ne choisissez aucun placement, vos cotisations seront investies par défaut dans le Fonds de retraite équilibré PH&N.

C'est tout! Suivre ces étapes vous permettra de faire fructifier votre épargne et d'atteindre vos objectifs financiers.



Si vous avez des questions :

Centre À votre avantage

J 1-866-769-8521 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

FYB@hroffice.com

jnj.hroffice.com